



---

**Mesureurs turbines FAURE HERMAN  
modèles TZ 25.2 N à TZ 250.2000 N**

---

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau.

**FABRICANT :**

FAURE-HERMAN, 5 avenue des Andes, 91940 LES ULIS.  
Usine à la FERTE BERNARD (72).

**OBJET :**

La présente décision renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 89.1.01.430.9.3 du 10 juillet 1989 <sup>(1)</sup> complétée par les décisions n° 92.00.430.001.1 du 7 août 1992 <sup>(2)</sup> et n° 95.00.430.001.1 du 6 novembre 1995 <sup>(3)</sup> relatives aux mesureurs turbines FAURE HERMAN modèles TZ 25.2 N à TZ 250.2000 N.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

**DEPOT DE MODELE :**

Les plans et schémas du modèle ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant sous la référence DA 13-1642.

**VALIDITE :**

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie  
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie, août 1989, page 965  
(2) Revue de métrologie, août 1992, page 1205  
(3) Revue de métrologie, février 1996, page 1006.